

Extrait du registre des délibérations

Séance du seize Octobre deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit et le seize Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Patrick CHOFFY, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MENAGER Véronique, MM : DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin.

Excusé(s) : M. LHUILLERY Mickaël

Absent(s) : Mme VALLEY Viviane, M. AUDINELLE Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/10/2018

Date d'affichage : 09/10/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 22/10/2018

Et publication ou notification

Du : 22/10/2018

A été nommé secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

SOMMAIRE

- **Réf : 2018 030 - CESSION D'ACTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE INGENOV 45**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Article 1er : Le Conseil municipal décide de céder **son unique action (1 action)** détenue au sein du capital de la Société Publique Locale Ingenov45, au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à leur valeur nominale unitaire de 500 euros, soit un montant total de 1 x 500 euros.

Article 2 : La recette correspondant au produit de la cession d'actions décidée à l'article 1^{er} de la présente convention sera imputée sur le budget communal au compte 761 - Produits de participation.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toute formalité et à signer tout acte afférant à l'exécution de l'opération de cession décidée à l'article 1^{er} de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- **Réf : 2018 031 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE EVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période 2020-2025.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- **Réf : 2018_032 - ASSURANCE STATUTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 19684 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

PREND ACTE que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- **Réf : 2018_033 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A 32/35 EME ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 20/35 EME**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Filière administrative - Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif principal 1ère classe

* ancien effectif 0

* nouvel effectif 1

Filière technique - Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique

* ancien effectif 0

* nouvel effectif 1

DIT Que la mise en place de ces emplois prendra effet à compter du 1er janvier 2019.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- **Réf : 2018_034 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.N.L.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la modification des statuts comme suit « le siège social de la Communauté de Communes est situé au 3 rue de l'Avenir à BAZOCHES LES GALLERANDES (45480) ou tout autre lieu décidé par le Conseil Communautaire ».

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- **Réf : 2018_035 - APPROBATION RAPPORT CLECT DU 11/09/2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le rapport de la CLECT en date du 11 septembre 2018.

DECIDE de notifier cette décision à M. le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1)

- **Réf : 2018_036 - ADHESION AU CAUE 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de BOISSEAUX au CAUE 45 pour l'année 2019 pour un montant de 100 €.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

- **Réf : 2018_037 - EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE - PARC MULTIMODAL DES BUIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable pour la prise en charge de ces travaux pour un montant estimé à 39 102 € HT, chiffrage minimal.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1)

INFORMATIONS

- **Changement imprimante** - Mr le Maire fait part au Conseil du devis de la Société DACTYL BURO pour une nouvelle imprimante qui sera prise en location sur 5 ans et qui correspondra à une dépense de fonctionnement. Le Conseil valide le projet.
- **Changement du matériel informatique** - Mr le Maire indique que nous sommes dans l'attente d'un devis de PROMOSOFT pour ce changement qui correspondra à une dépense d'investissement et qui fera d'une délibération au prochain Conseil.
- **Courir pour Curie** - Carnets de tombola à vendre : les bénéfices seront reversés à l'Institut Curie par l'intermédiaire de l'Association "Ensemble pour la vie, courir pour Curie".
- **Repas des anciens** - Le restaurant La Panetière étant fermé, il faut penser à une solution pour nos anciens. Repas, paniers garnis ou gouter pour qu'ils puissent se retrouver entre eux. Une solution devra être trouvée.
- **Personnel Municipal** - Dominique BECHU, bien que titularisé en janvier prochain, part à la retraite fin août 2019. Appel à candidature à lancer dès le début 2019.
- **Eclairage public** - Les travaux de l'entreprise SOMELEC sont terminés. La facture est payée et validée par la Trésorerie. Le dossier de subvention est en cours.
- **Révision liste électorale** - Suite aux nouvelles réglementations en la matière qui seront en vigueur au 01/01/2019, une commission de contrôle doit être nommée. Elle aura pour but de statuer sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour voter dans la commune. Ce recours, fait par les électeurs eux-mêmes sera considéré comme recours administratif et aura lieu avant un éventuel recours contentieux. Elle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du T.G.I.
Pour Boisseaux, le conseiller municipal sera Englebert MARTIN (titulaire) et Eric AUDINELLE sera son suppléant (conseillers pris dans l'ordre du tableau).
- **Parc Multimodal des Buis** - Diffusion du dossier de présentation sur écran.

En mairie, le 22/10/2018
Le Maire, Patrick CHOFFY